



## PROGRAMME DIPLÔME EN LUNETTERIE NAIT/AOC

# – PROCESSUS DE DEMANDE D'ADMISSION –

Les renseignements suivants décrivent le processus de demande d'admission au programme de Diplôme en lunetterie du NAIT/AOC. Veuillez d'abord lire tous les renseignements se trouvant dans la trousse d'information du programme en lunetterie avant de poursuivre votre demande d'admission.

**Veuillez lire et suivre attentivement les étapes mentionnées ci-dessous.**

## QUAND SOUMETTRE VOTRE DEMANDE D'ADMISSION

- **Session d'automne 2023 (début le 28 août) — Période d'admission : 15 mai au 5 août 2023**  
Cette admission comporte des cours de lunetterie pour le premier et le troisième semestre.
- **Session d'hiver 2024 (début le 3 janvier) — Période d'admission : 15 octobre au 1<sup>er</sup> décembre 2023**  
Cette admission comporte des cours de lunetterie au premier semestre\*, au deuxième semestre et au quatrième semestre.
- **Session du printemps 2024 (début le 1 mai) — Période d'admission : 1<sup>er</sup> au 20 avril 2024**  
Cette admission comporte des cours de lunetterie au deuxième semestre et d'autres cours spécifiques pour les étudiants déjà inscrits. L'AOC fera parvenir de plus amples détails aux étudiants admissibles.

*Le semestre d'hiver démarrera uniquement si le nombre d'inscriptions est suffisant. Le semestre du printemps n'offre que des cours spécifiques et ne s'adresse qu'aux étudiants déjà inscrits.*

## DOCUMENTATION EXIGÉE POUR LA DEMANDE D'ADMISSION

### Candidats au programme Diplôme en lunetterie - première année

**Assurez-vous d'avoir en main tous les documents et les informations mentionnés ci-dessous avant de remplir votre demande d'admission. Vous devrez télécharger les documents exigés en ligne, lors du remplissage de votre demande. Les demandes incomplètes seront refusées.**

- Confirmation de votre demande d'admission (à remplir en ligne durant ce processus)
- Le/les contrat(s) de stage dûment rempli(s) devant témoin (à remplir en ligne durant ce processus. Vous aurez besoin du/des nom(s) de votre/vos maître(s) de stage, numéro de permis et adresse courriel)
- Preuve de droit de pratique valide de votre/vos maître(s) de stage, avec la date courante (permis de pratique / lettre de l'organisme de réglementation provinciale)
- Relevé de notes officiel et original délivré par un établissement d'enseignement canadien ou l'équivalent reconnu (nouveaux candidats seulement)
- Permis de travail (étudiants internationaux au Canada seulement; ne s'applique pas aux personnes ayant le statut de citoyen ou de résident permanent canadien ou d'étudiant international à l'extérieur du Canada)
- Une (1) photo portrait en couleur 2x3 / 4x6 (nouveaux candidats seulement; Vous pouvez sourire sur cette photo. Ne téléchargez pas de copie de votre passeport ou de votre permis de conduire)
- Preuve d'inscription en tant qu'étudiant/apprenti-opticien auprès de votre organisme de réglementation provincial (APPLICABLE pour les provinces suivantes : SK, MB, N-B, T-N et N-É ; Veuillez noter : si nécessaire, la preuve de votre inscription en tant qu'étudiant/apprenti-opticien peut être envoyée APRÈS que vous ayez complété le processus de demande en ligne, mais vous ne serez pas accepté sans cette documentation si elle vous concerne.)
- Paiement des frais d'inscription (50,00\$ + TPS) par carte de crédit (nouveaux candidats seulement)



## DOCUMENTATION EXIGÉE POUR LA DEMANDE D'ADMISSION

### Candidats au programme Diplôme en lunetterie - deuxième année

**Assurez-vous d'avoir en main tous les documents et les informations mentionnés ci-dessous avant de remplir votre demande d'admission. Les demandes incomplètes seront refusées.**

- Confirmation de votre demande d'admission (à remplir en ligne durant ce processus)
- Le/les contrat(s) de stage dûment rempli(s) devant témoin (à remplir en ligne durant ce processus. Vous aurez besoin du/des nom(s) de votre/vos maître(s) de stage, numéro de permis et adresse courriel)
- Preuve de droit de pratique valide de votre/vos maître(s) de stage, avec la date courante (permis de pratique / lettre de l'organisme de réglementation provinciale)
- Permis de travail (**étudiants internationaux au Canada seulement**; ne s'applique pas aux personnes ayant le statut de citoyen ou de résident permanent canadien ou d'étudiant international à l'extérieur du Canada)
- Preuve d'inscription en tant qu'étudiant/apprenti-opticien auprès de votre organisme de réglementation provincial (**NON APPLICABLE** pour les provinces de l'Ontario et Québec)

## – ÉTAPES À SUIVRE –

Avant de soumettre votre demande d'admission, assurez-vous d'avoir en votre possession toute la documentation exigée à la page 1. Nous vous suggérons d'utiliser un ordinateur pour compléter votre demande afin de faciliter le processus. **NE DÉPOSEZ PAS VOTRE DEMANDE D'ADMISSION SI DES DOCUMENTS SONT MANQUANTS. LES DEMANDES INCOMPLÈTES SERONT REFUSÉES.**

**Veillez lire et suivre attentivement les étapes ci-dessous.**

### ÉTAPE 1 : CONFIGUREZ VOTRE PROFIL ÉTUDIANT AUPRÈS DE L'AOC

Si vous êtes un étudiant ou un candidat présent ou passé du NAIT/AOC, vous possédez déjà un profil étudiant, veuillez vous référer à l'étape 2. **Si vous n'avez pas de profil étudiant NAIT/AOC, veuillez suivre toutes les étapes ci-dessous.**

1. Utilisez l'option « CRÉER VOTRE PROFIL » situé à la [page précédente](#), dans la section « Êtes-vous prêt à vous inscrire ? ».
2. Suivez les instructions et saisissez tous les renseignements demandés afin de configurer votre profil de membre étudiant de l'AOC.

#### REMARQUE :

- Les renseignements entrés durant ce processus seront utilisés pour remplir automatiquement votre demande d'admission au programme choisi. Merci de vous assurer de l'exactitude des renseignements que vous entrez.
  - Cochez la case « Oui » où l'on demande : « Pensez-vous vous inscrire avec l'AOC à l'un des programmes de sciences optiques du NAIT/AOC? ».
  - Ignorez le champ où l'on vous demande d'entrer vos informations de permis. Ceci ne s'applique pas aux étudiants.
  - Vous serez invité à créer un nom d'utilisateur et un mot de passe pour l'accès futur au portail des membres de l'AOC. Conservez bien ces informations.
  - Les étudiants des programmes en sciences optiques bénéficient d'une adhésion gratuite à l'AOC lorsqu'ils sont inscrits à un programme de formation en optique.
3. Une fois que vous avez terminé le processus ci-dessus, vous recevrez un courriel de confirmation contenant des détails supplémentaires pour compléter votre demande d'admission.



4. Ouvrez votre courriel de confirmation reçu à l'étape précédente (nous vous suggérons de le faire sur un ordinateur et non sur un appareil mobile afin de faciliter le processus). Dans le courriel, sous la mention « POUR VOUS INSCRIRE », suivez le lien vers le portail des membres de l'AOC.

## ÉTAPE 2 : CONNEXION ET DEMANDE D'ADMISSION

1. Connectez-vous au portail des membres de l'AOC. Saisissez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe, puis cliquez sur le bouton « *OUVRIR UNE SESSION* ».
2. Une fois connecté, veuillez **VÉRIFIER VOTRE PROFIL ET APPORTER LES MODIFICATIONS NÉCESSAIRES À VOS INFORMATIONS. CETTE ÉTAPE EST TRÈS IMPORTANTE.** Les informations contenues dans votre profil serviront à remplir automatiquement votre demande au programme de lunettes ; veuillez donc vous assurer de l'exactitude de toutes les informations. Veuillez modifier vos informations en ligne, si nécessaire, **AVANT** de passer à l'étape 3 ci-dessous.
3. Sur le tableau de bord du portail des membres de la AOC, sous « **INSCRIVEZ-VOUS AUJOURD'HUI** », cliquez sur le nom du programme auquel vous souhaitez vous inscrire. *Si vous ne pouvez pas à soumettre votre demande à partir de votre tableau de bord du portail de la AOC, veuillez nous contacter par courriel à [education@opticians.ca](mailto:education@opticians.ca) afin que nous puissions ajuster vos paramètres.*
4. Suivez les instructions et remplissez le formulaire de demande d'admission en ligne en fournissant tous les renseignements et documents demandés. **Tous les documents requis doivent être téléchargés lorsque vous remplissez votre demande d'admission en ligne.**
5. Au besoin\*, acquittez les frais d'inscription de 50,00 \$ + TPS par carte de crédit en ligne ou choisissez l'option « **Facturez-moi** » pour payer par dépôt direct.  
  
\* Les frais d'inscription sont exigés uniquement pour les nouveaux étudiants de première année du programme en lunetterie ou du programme en lentilles cornéennes.
6. Une fois terminé, vous recevrez un courriel intitulé « *Formulaire d'admission aux programmes de sciences optiques du NAIT/AOC - DIPLÔME EN LUNETTERIE* ».

## ÉTAPE 3 : SOUMETTEZ VOTRE DEMANDE ET LES DOCUMENTS REQUIS

1. Ouvrez et lisez le courriel de confirmation reçu à l'étape précédente.
2. Imprimez votre formulaire de demande et le(s) formulaire(s) de contrat de stage qui sont joints à ce courriel.
3. Examinez votre formulaire de demande et le(s) contrat(s) de stage pour vous assurer que toutes les informations sont correctes et exactes. Si ce n'est pas le cas, veuillez indiquer les changements au stylo sur le formulaire.
4. Imprimez le formulaire de Aperçu du lieu de stage clinique qui se trouve comme un lien dans le corps du courriel.
5. Ajoutez les signatures originales et les dates au formulaire de demande et au(x) contrat(s) de stage lorsque cela vous est demandé (nous n'acceptons pas les signatures électroniques).
6. Montrez votre formulaire de Aperçu du lieu de stage clinique votre (vos) précepteur(s) et demandez-lui (leur) de le remplir et de le signer (**nous n'acceptons pas les signatures électroniques**).
7. Lorsque les documents sont complètes et ont été signés, nous vous demandons de les numériser, séparément, en couleur et de les retourner, en format PDF, dans un seul courriel à [education@opticians.ca](mailto:education@opticians.ca).



## ÉTAPE 4 : EXAMINATION DE VOTRE DEMANDE ET NOTIFICATION

Une fois que vous avez complété votre demande d'admission et que l'AOC aura reçu votre formulaire d'inscription, votre contrat de stage signés, le formulaire de Aperçu du lieu de stage clinique rempli ainsi que le paiement des frais d'inscription (50,00 \$ + TPS; le cas échéant), votre demande sera examinée.

\*\* Si des documents ou des informations sont manquants dans votre demande d'admission, celle-ci sera refusée. Si votre demande est refusée, vous devrez remplir une nouvelle demande d'admission en fournissant tous les documents et les informations exigés.

L'examen et l'approbation des demandes d'admission peuvent prendre jusqu'à deux (2) semaines. Une fois votre demande approuvée, vous recevrez une lettre d'acceptation par courriel ainsi que des détails supplémentaires concernant le paiement des frais de scolarité de votre semestre.

Les frais de scolarité sont payables chaque semestre en ligne par carte de crédit ou par dépôt direct. Nous acceptons également les chèques d'entreprise si les frais de scolarité sont payés par votre employeur. **Les frais de scolarité sont exigibles au plus tard quatorze (14) jours avant la date de début du semestre.**

**Si vous avez besoin d'un plan de paiement échelonné pour payer vos frais de scolarité, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : [education@opticians.ca](mailto:education@opticians.ca)**

### **Avez-vous demandé ou obtenu un prêt ou un financement ?**

Si vous avez demandé un prêt ou un financement, vos frais de scolarité sont toujours dus au moins quatorze (14) jours avant la date de début du semestre. Si votre prêt ou votre financement n'est pas en place dans les 14 jours précédant la date de début du semestre, veuillez contacter notre bureau à l'adresse suivante : [education@opticians.ca](mailto:education@opticians.ca).

POUR TOUTES QUESTIONS CONCERNANT LE PROCESSUS DE DEMANDE D'ADMISSION, VEUILLEZ ÉCRIRE À [education@opticians.ca](mailto:education@opticians.ca)

## POLITIQUE D'ANNULATION

Une fois acceptés au programme/aux cours en lunetterie, les étudiants recevront une facture des frais de scolarité pour le semestre, par courriel. Le paiement est exigible dans les délais indiqués sur la facture.

**L'étudiant qui souhaite se retirer du programme doit le faire par écrit, en utilisant le formulaire d'abandon de cours. Ce formulaire est disponible auprès de l'Association des opticiens du Canada.**

Les étudiants qui soumettent leur demande d'abandon au moins cinq (5) jours avant le début du semestre se verront rembourser intégralement les frais (sauf les frais de demande d'inscription, le cas échéant), moins des frais de désinscription de 100,00 \$. Si le formulaire est soumis entre quatre (4) jours avant la date du début du semestre et sept (7) après le début du semestre les étudiant se verront rembourser intégralement les frais (sauf les frais de demande d'inscription, le cas échéant), moins des frais de désinscription de 300,00 \$.

### **AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA ÉMIS 7 JOURS APRÈS LA DATE DE DÉBUT DU SEMESTRE**

Les formulaires d'abandon de cours doivent être envoyés au département de l'éducation de l'Association des opticiens du Canada, par courriel ([education@opticians.ca](mailto:education@opticians.ca)). Il est de la responsabilité de l'étudiant de s'assurer que nous avons reçu son formulaire d'abandon dans les délais prévus.